



aefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger



**Convention de partenariat entre
L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger
et
l'Agence CampusFrance**

Etablie entre

L'Agence CampusFrance, représentée par Béatrice Khaiat, Directrice déléguée,

et

L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), représentée par Anne-Marie Descôtes, Directrice.

Préambule

L'Agence CampusFrance dispose au 1^{er} janvier 2011 d'un réseau constitué de 128 Espaces et 27 antennes répartis dans 97 pays. Ce réseau connaît une croissance régulière ayant tendance à s'accroître depuis 2008. CampusFrance s'appuie également sur un réseau de 248 établissements d'enseignement supérieur adhérents, dont 78 universités ayant en leur sein des centres d'apprentissage du français ainsi que 17 écoles de Français langue étrangère.

L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du MAEE, est chargée de piloter et de soutenir un réseau d'enseignement français à l'étranger constitué de 480 établissements scolaires répartis dans 130 pays. Opérateur public de l'enseignement français à l'étranger, elle assure à ce titre les missions relatives au service public de l'éducation à l'étranger. Au sein de l'AEFE, le Service Orientation et Enseignement Supérieur (Sores) garantit depuis sa création en 2007 la continuité du service public d'orientation, en lien avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Considérant que certains objectifs de l'AEFE rejoignent ceux de l'Agence CampusFrance: le rayonnement de la langue et de la culture françaises et le renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers, ainsi que l'attractivité de l'enseignement supérieur français et l'augmentation du nombre d'étudiants candidats au départ vers la France ;

Considérant que les deux agences contribuent, chacune dans leurs domaines de compétences, à la coordination de leur réseau externe (les établissements scolaires à programme français et les Espaces CampusFrance dans le monde) ;

Considérant que l'une et l'autre parties ont un intérêt partagé à mieux s'informer de leurs actions respectives et de leurs bonnes pratiques sur le terrain ;

L'AEFE et l'Agence CampusFrance engagent un partenariat qui vise à renforcer, à l'étranger comme à Paris, les coopérations entre les deux organismes, l'échange d'informations, une meilleure articulation des actions ainsi que le partage de bonnes pratiques.

Article 1 : Mutualisation de bonnes pratiques

Afin d'optimiser les actions auprès du public, les parties conviennent de dresser un état des lieux des collaborations qui existent déjà et d'identifier celles qui méritent d'être diffusées dans le double réseau comme pratiques à modéliser.

Article 2 : Mise en place d'actions conjointes

Les parties conviennent de réfléchir, pour l'année 2011/2012, sur la base du recueil des données mentionné en article 1, à des actions complémentaires à celles qui se réalisent déjà conjointement (participation des lycées français aux salons organisés par les Espaces CampusFrance, participation des Espaces CampusFrance aux forums organisés par les lycées français de l'étranger).

Les deux opérateurs s'engagent plus particulièrement à :

- développer les échanges existant entre les Espaces CampusFrance et le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger : association d'un responsable CampusFrance aux conférences à destination des lycéens sur les possibilités de poursuite d'études en France, présence possible du Sores de l'AEFE aux rencontres CampusFrance à Paris.
- créer un guide commun AEFE/CampusFrance à destination des lycéens des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger et de leurs familles. Les modalités d'élaboration et de diffusion de ce guide, destiné à promouvoir l'enseignement supérieur français et à préparer ce public lycéen à son séjour d'études en France, sont exposées en annexe.

Article 3 : Communication institutionnelle

Les deux opérateurs s'engagent à mettre de manière systématique des liens sur les sites internet de l'AEFE et de l'Agence CampusFrance (portail mondial) et à encourager la mise en place de ces liens sur les sites des établissements d'enseignement français à l'étranger et des espaces CampusFrance.

Les statistiques concernant les bacheliers issus des établissements AEFE, telles que rendues publiques chaque automne dans le rapport annuel de l'AEFE, sont également utilisables par l'Agence CampusFrance (avec mention de leur origine AEFE) pour ses propres publications et études.

Article 4 : Croisement de compétences

Les deux opérateurs s'engagent à associer autant que possible les personnels du Sores de l'AEFE et ceux du réseau des établissements français à l'étranger aux sessions de formation organisées par l'Agence CampusFrance:

- en tant qu'intervenants sur des sujets précis (orientation des étudiants, formations des agents, outils pour l'accompagnement personnalisé...)
- en tant que participants lors des sessions organisées localement concernant la promotion et les évolutions du système d'enseignement supérieur français ainsi que la présentation des outils développés par l'Agence CampusFrance.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle peut être modifiée par avenant ou dénoncée à la demande d'une des parties avec un préavis de deux mois.

Fait à Paris, le **05 OCT. 2011**

En deux exemplaires

Pour L'AEFE
La Directrice
Anne-Marie Descôtes



Pour CampusFrance
La Déléguée Générale
Béatrice Khaiat



ANNEXE

Guide AEFÉ / CampusFrance pour les élèves des lycées français à l'étranger (2011-2012)

Article 1 - Définition

Le guide intitulé « *Etudier en France après le Baccalauréat* » est une réalisation commune AEFÉ et CampusFrance.

Ce guide répond aux besoins spécifiques des élèves français et étrangers scolarisés dans les établissements français à l'étranger que pilot et soutien l'AEFE.

Il est destiné, d'une part, à promouvoir l'offre de formation des études supérieures françaises dans ces trois dimensions (nationale, européenne et internationale) et renseigne, d'autre part, sur la préparation au séjour d'études.

Article 2 - Rédaction

CampusFrance et l'AEFE présentent leurs services respectifs en début ou fin de guide.

La répartition de la rédaction a été fixée en réunion préparatoire comme suit :

le Service Orientation et Enseignement supérieur rédige les parties du guide spécifiques aux élèves du réseau des établissements français à l'étranger: les procédures d'inscription Admission Post-Bac et CEF, les parcours délocalisés et doubles-diplômes, un focus sur les filières intégrées spécifiques/ CPGE/ Licence professionnelle implantées dans le réseau des établissements français à l'étranger, les bourses Excellence-Major, les aides financières et aides sociales.

Campus France rédige la description générale des études supérieures et la partie concernant la vie quotidienne en France.

Article 3 - Réalisation

Les deux partenaires élaborent une maquette au format PDF. Le format retenu est en A5 avec un sujet sur deux pages. Les photos, titres et insertion des logos seront choisis en comité conjoint de rédaction. Les photos pour illustrer la brochure seront fournies par l'AEFE et Campus France. La maquette sera éditée par Campus France.

Article 4 - Diffusion

Les deux partenaires mettront à disposition des établissements scolaires français à l'étranger et des Espaces CampusFrance une version numérique du guide. Elle pourra être téléchargée et imprimée directement par les élèves. Elle sera également disponible à l'impression par les établissements.

Pour sa part, l'AEFE estime le nombre d'exemplaires à diffuser auprès des élèves de première et terminale des établissements du réseau à 30000 unités.

Article 5 - Financement

Le coût de la maquette est estimé à 7800 €.

CampusFrance et l'AEFE s'acquitteront de façon égale des frais de réalisation de la maquette.